NATIXIS
ASSET MANAGEMENT

AVIS FINANCIER

Nous informons les actionnaires de la SICAV Natixis Cash Euribor (Action I : FR0010831693, Action R : FR0000293714 et Action RE : FR0010845065) que les règles d'investissement concernant la notation des titres évoluent.

Désormais, le gérant sélectionne uniquement des titres de haute qualité de crédit. La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit l'OPCVM sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie et ne s'appuiera plus sur les agences de notation externes.

Auparavant, il était précisé que :
1°) Les titres de notation inférieure à A2 chez Standard& Poor's ou P2 chez Moody's ou F2 chez Fitch Ratings ne pouvaient être considérés de haute qualité de crédit.

2°) A défaut de notation des titres par les Agences, la société de gestion retenait des critères de qualité de crédit au moins équivalents et autorisés par le Comité des Risques de la Société de Gestion.

Par ailleurs, le minimum de souscription initiale de la catégorie d'actions R sera d'un dix-millièmes d'action, contre 40 000 euros auparavant.

Les autres caractéristiques de la SICAV maître Natixis Cash Euribor demeurent inchangées.

Ces modifications entreront en vigueur à compter du **20 avril 2015**.

La documentation juridique de cet OPCVM, décrivant l'ensemble de ses caractéristiques, est disponible auprès de Natixis Asset Management et sur le site www.nam.natixis.com. Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande écrite, auprès de : NATIXIS ASSET MANAGEMENT, Direction « Service Clients », Immeuble Grand Seine, 21, quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13 ou par e-mail adressé à : nam-service-clients@am.natixis.com